

GUIDE

Bourses du Fonds Gérard-D.-Levesque

1. Présentation

La Fondation Gérard-D.-Levesque a été créée en 1993 afin de soutenir financièrement les étudiants gaspésiens et madelinots qui poursuivent des études de deuxième et troisième cycles universitaires. Il a par la suite été jugé nécessaire d'élargir son intervention auprès des étudiants de tous les niveaux postsecondaires et de faciliter l'accès aux études supérieures pour l'ensemble des jeunes de la région.

Dans cette optique, le Fonds Gérard-D.-Levesque a été créé grâce à la collaboration du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, de la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles, de la Commission jeunesse Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Fondation Gérard-D.-Levesque. Le Fonds Gérard-D.-Levesque est un fonds permanent dont seulement les revenus de placement sont redistribués annuellement par l'octroi de bourses à des étudiants de niveau professionnel, collégial, ainsi que de premier, deuxième et troisième cycles universitaires. Le Fonds Gérard-D.-Levesque se veut un véritable hommage à cet homme qui a marqué l'histoire politique de la Gaspésie et du Québec.

2. Objectifs

- Valoriser la qualité des résultats scolaires et la persévérance aux études auprès des étudiants gaspésiens et madelinots;
- Encourager les étudiants gaspésiens et madelinots à poursuivre des études dans un secteur d'activité susceptible d'engendrer des retombées pour le développement de la région;
- Soutenir financièrement les étudiants qui en ont le plus besoin;
- Encourager les jeunes à poursuivre leurs études dans la région lorsque leur programme y est dispensé;
- Promouvoir le retour et l'établissement des jeunes dans la région.

3. Bourses

Doctorat et maîtrise (2 ^e cycle universitaire)	Une bourse annuelle de 5 000 \$
Baccalauréat (1 ^{er} cycle universitaire)	Jusqu'à 5 bourses annuelles de 1 500 \$*
DEC (formation technique)	Jusqu'à cinq bourses annuelles de 1 000 \$*
DEP (formation professionnelle)	Jusqu'à 5 bourses annuelles de 500 \$*

* Il est possible que la Fondation Gérard-D.-Levesque remette moins de cinq bourses au baccalauréat, au DEC et au DEP, dépendamment des revenus générés par le Fonds Gérard-D.-Levesque.

Afin de conserver leurs valeurs actuelles, les montants des bourses pourront être indexés dans la mesure où les rendements le permettent.

4. Conditions d'admissibilité pour toutes les bourses

- ✓ Être âgé de 35 ans et moins et avoir une adresse dans l'une des six MRC de Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- ✓ Être inscrit dans un programme d'études à temps complet.
- ✓ Présenter une demande de bourse avant le 30 juin avec tous les documents suivants :
 - Deux (2) relevés de notes :
 - 1) Niveau scolaire actuel;
 - 2) Niveau scolaire précédent.
- ✓ À l'automne qui suit, chaque lauréat devra obligatoirement fournir :
 - Sa preuve d'inscription officielle;
 - Son numéro d'assurance sociale;
 - Son adresse;
 - Sa photographie.

5. Critères de sélection

Pour l'ensemble des demandes de bourses reçues, le comité tiendra compte de la qualité du dossier scolaire, de la persévérance et de la réussite, de l'implication de l'étudiant dans son milieu, des retombées régionales en référence à son secteur d'études et/ou de recherches, de ses chances de s'établir dans la région et de l'utilisation que l'étudiant fera de la bourse.

Les dossiers de candidatures incomplets seront automatiquement rejetés.

6. Conditions particulières à chacune des bourses

Doctorat et maîtrise (2^e cycle universitaire)
<ul style="list-style-type: none">• Être inscrit à un programme de doctorat ou de maîtrise à temps complet (fournir une preuve de son acceptation);• Fournir une lettre de présentation et un curriculum vitae en plus des autres documents exigés;• Qualité du dossier scolaire au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, s'il y a lieu.
Baccalauréat (1^{er} cycle universitaire)
<ul style="list-style-type: none">• Avoir terminé avec succès au moins une première année du baccalauréat;• Présenter une preuve d'inscription en deuxième, troisième ou quatrième année du même programme;• Avoir obtenu une moyenne minimale de 3 (cote Z) dans le programme actuel du baccalauréat• Qualité du dossier scolaire au DEC et au baccalauréat. <p>Note : Est considéré comme niveau baccalauréat une formation en médecine ou autre formation menant à un doctorat dont l'étudiant a obtenu moins de 90 crédits.</p>
DEC (formation technique)
<ul style="list-style-type: none">• Avoir terminé avec succès au moins une première année d'un programme technique de niveau collégial;• Présenter une preuve d'inscription en deuxième ou troisième année dans ce même programme;• Qualité du dossier scolaire au collégial et au secondaire;• La Fondation favorisera les étudiants inscrits dans un des quatre centres du Cégep de la Gaspésie et des Îles en leur accordant la majorité des bourses.
DEP (formation professionnelle)
<ul style="list-style-type: none">• Avoir complété pendant l'année en cours ou être en voie de compléter dans la prochaine année un programme d'enseignement professionnel (DEP);• Présenter le diplôme si la formation est complétée ou une preuve d'inscription si elle est à compléter ainsi que les relevés de notes à partir du secondaire;• La Fondation favorisera les étudiants inscrits dans un centre de formation professionnelle d'une des quatre commissions scolaires de la région (des Îles, des Chic-Chocs, René-Levesque et Eastern Shores) en leur accordant la majorité des bourses.

7. Comités de sélection

Trois comités de sélection, chacun présidé par un administrateur de la Fondation Gérard-D.-Levesque, seront formés :

- Comité de sélection des boursiers de doctorat et de maîtrise (2^e cycle universitaire);
- Comité de sélection des boursiers de baccalauréat (1^{er} cycle universitaire);
- Comité de sélection des boursiers de DEC technique et DEP (formation technique et professionnelle).

Les comités de sélection des boursiers sont formés par la Fondation Gérard-D.-Levesque et leur décision est finale et sans appel.

8. Remise des bourses

Chaque année, les récipiendaires sont informés à l'automne et seuls les candidats retenus sont contactés.

Le conseil d'administration de la Fondation Gérard-D.-Levesque se réserve le droit de modifier le programme de bourses, et ce, afin de mieux répondre aux besoins qui seront exprimés.